

**Situation des migrants à Calais en 2015 et 2016
Un même constat
Toujours des milliers de migrants aux droits bafoués.**

Paris, le 7 juillet 2016 - Dès juillet 2015, la CNCDH dénonçait les conditions inacceptables dans lesquelles des milliers de femmes, d'enfants et d'hommes vivaient dans la jungle de Calais. Un an plus tard, la CNCDH a réalisé une nouvelle mission de terrain à Calais et dans divers centres d'accueil et d'orientation (CAO), ainsi que de très nombreuses auditions.

« Alors même que les rapports alarmants se sont succédé, émanant des Nations unies, du Conseil de l'Europe, de nombreuses institutions françaises, des milliers de femmes, d'enfants et d'hommes vivent encore dans la jungle de Calais, dans des conditions intolérables de détresse et de dénuement total, au mépris de leurs droits fondamentaux élémentaires » dénonce Christine Lazerges, présidente de la CNCDH.

L'urgente dénonciation des traités et accords bilatéraux France-Royaume-Uni

Déjà en juillet 2015, la CNCDH avait souligné l'iniquité de ces accords bilatéraux dont découle directement la situation à Calais et dans le Calaisis. Ces accords anciens, repoussant la frontière britannique sur le sol français, font de la France le « bras policier » de la politique migratoire du Royaume-Uni. La CNCDH persiste à recommander la dénonciation des traités et accords du Touquet et de Sangatte et du protocole additionnel de Sangatte.

La société civile démontre une ténacité exemplaire prouvant la solidité et la pérennité de l'engagement citoyen.

En se rendant sur le terrain, la CNCDH a néanmoins été frappée par le manque de coordination et de communication entre les pouvoirs publics et les très nombreux acteurs de la société civile, voire même une dégradation des relations.

Par ailleurs, si la situation a beaucoup évolué depuis le dernier avis de la CNCDH (création d'un Centre d'accueil provisoire et d'une clinique de soins, mise en place de latrines, de conteneurs-poubelles, de points d'eau supplémentaires...), il n'en demeure pas moins que « *L'Etat doit aller au bout de ses responsabilités* », affirme Christine Lazerges « *et engager d'urgence les moyens humains et financiers nécessaires pour fournir également un hébergement décent, permettre aux migrants d'accéder aux soins les plus basiques, permettre aux enfants d'aller à l'école, aux parents de connaître leurs droits...* »

Les Centres d'accueil et d'orientation (CAO), un dispositif intéressant

La CNCDH salue l'idée qui préside à la mise en place de CAO. Elle déplore cependant que la qualité de l'accueil et de l'accompagnement varie fortement au gré des moyens octroyés par les pouvoirs publics, et repose là encore en grande partie sur l'engagement des associations prestataires : une prise en charge plus ou moins adaptée (sociale, sanitaire, juridique...), peu d'enseignement du français pourtant fortement demandé par les migrants, trop peu de conseil juridique. En conséquence, la CNCDH recommande aux pouvoirs publics de renforcer tous les dispositifs spécifiques d'accueil des migrants et demandeurs d'asile.

L'indispensable protection des populations particulièrement vulnérables

La CNCDH s'alarme du nombre croissant de mineurs isolés étrangers à Calais et de l'absence de politique proactive et adaptée à leur égard. Elle préconise notamment la mise en place, dans les plus brefs délais, d'un dispositif de stabilisation afin de leur permettre d'intégrer les structures de droit commun de protection de l'enfance.

En tant que rapporteur national indépendant, la CNCDH souhaite en outre alerter les pouvoirs publics sur les risques potentiels de traite et d'exploitation des êtres humains. Il est indispensable de définir les critères d'identification des victimes de traite et de durcir la politique pénale de lutte contre les réseaux de passeurs.